

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

**LE BOUSCAT - Cession d'une emprise de terrain nu communautaire cadastrée
AB 776 et 785p à la SCCV GAMBETTA COUDOL - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été sollicitée par la Société e.mmo Aquitaine, filiale immobilière du groupe Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, agissant en qualité de cogérant de la Société SCCV Gambetta Coudol située à Bordeaux , 21 cours du Maréchal Foch, en vue de l'acquisition d'une unité foncière d'une superficie de 172 m² à l'angle de la rue Coudol et de la place Gambetta sur le territoire de la commune du Bouscat..

La société SCCV Gambetta Coudol, se propose, après accord de la Ville du Bouscat, de déposer une demande de permis de construire pour la reconstruction de l'Agence de la Caisse d' Epargne au sein d'un ensemble immobilier de 16 logements. Ce projet nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'une superficie totale de 172 m² constituée de l'intégralité de la parcelle cadastrée AB n°776 pour 22 m², d'un détachement de 120 m² de la parcelle AB 785 ainsi que d'une surface de 30 m² déclassée du domaine public à l'angle de la rue Coudol, appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux moyennant un prix de 102 346,60 euros qui n'est pas inférieur à l'avis des domaines et étant précisé que cette cession est soumise à la TVA immobilière sur marge à hauteur de 2 346,60 euros.

Afin de concrétiser son engagement, la Société SCCV Gambetta Coudol a signé une convention d'achat avec la Communauté Urbaine en date du 2 décembre 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté de déclassement n°2176 en date du 9 décembre 2010

VU Vu l'avis de France Domaine 210 – 069V0500 en date du 1^{er} mars 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet de conception architecturale présenté par la Société SCCV Gambetta Coudol s'intègre dans une dimension environnementale et présente un l'intérêt économique et social

DECIDE

Article 1 : La cession à la Société SCCV Gambetta Coudol d'une emprise foncière communautaire arpentée d'une superficie totale de 172m² constituée pour 22 m² de la parcelle cadastrée section AB n° 776 d'une emprise de 120 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 785 et de 30 m² déclassée d u domaine public moyennant un prix de 102 346,60 euros qui n'est pas inférieur à l'avis des domaines, étant précisé que cette cession est soumise à la TVA immobilière sur marge à hauteur de 2 346,60 euros.

Article 2 : La recette résultant de cette cession sera imputée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Chapitre 77 Compte 775 Fonction 8240 CRB VC31 du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. JEAN TOUZEAU